

DES MOINS DE 16 ANS SANS LIMITE

Le 05 Mai 2026

Ce lundi 04 Mai, un incident d'une extrême gravité s'est produit en salle de classe. Un jeune détenu de 14 ans a asséné un coup d'arme artisanale (un morceau de verre d'environ 15 cm) au niveau de la poitrine d'un de ses codétenus. Puis une bagarre a éclaté avec un troisième protagoniste de 15 ans.

Le drame a été évité grâce à la réactivité des agents présents sur les lieux qui ont pu extraire rapidement la victime. Heureusement ce dernier a juste été égratigné.

L'EPM accueille depuis de nombreux mois une douzaine de détenus âgés de moins de 16 ans et qui pourrissent notre détention. Ces derniers peu sanctionnables, se sentent en toute impunité, enchainent les agressions et les dégradations pour se fabriquer diverses armes. Il est temps d'arrêter d'être magnanime et punir à la hauteur maximum ce public sans foi ni loi.

L'**UFAP UNSa-Justice** de Lavaur demande le transfert du détenu de 14 ans, défavorablement connu pour une vingtaine de CRI (menaces de mort, agression sur personnel) depuis son arrivée en Décembre.

L'**UFAP UNSa-Justice** de Lavaur souhaite que les fenêtres des cellules soient remplacées dans les plus brefs délais par du verre feuilleté afin d'éviter une tragédie.

Le bureau local **UFAP UNSa-Justice de Lavaur**